

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 16 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 13 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez M^{me} ASSAILLY, MM. JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

L'agitation politique continue en Allemagne; l'irritation des États secondaires contre la Prusse ne se calme guère, et l'Est-Deutschland de Vienne avait encore le droit de dire :

« La paix devrait être généralement acceptée avec joie et même avec enthousiasme.

Malheureusement, ce grand événement, espéré, non pas depuis six mois, mais depuis bien des années, trouve la nation allemande mal disposée, abattue, découragée. Tout le monde en fera l'aveu. Les chambres des États secondaires prennent des résolutions qui prouvent que leurs sentiments nationaux sont profondément blessés. Agrandissement et augmentation de force au dehors, décadence et affaiblissement à l'intérieur, tel est le tableau que l'Allemagne présente au moment de la conclusion de la paix. Il est au pouvoir des deux grandes puissances allemandes de remédier à cette fâcheuse situation et de faire en sorte que la paix conclue avec le Danemark devienne aussi la paix avec l'Allemagne. »

Le grand-duché de Darmstadt vient d'ajouter sa protestation à celles de la Saxe et la Bavière. La chambre des députés vient de voter une résolution formelle invitant le gouvernement grand-ducal à « prendre immédiatement les mesures les plus énergiques pour sauvegarder le bon droit et l'honneur allemands. »

On télégraphie de Londres, 4 août, à l'agence Havas :

Le *Morning-Post* dit : « L'Autriche et la Prusse seront les premières à souffrir du nouvel état de choses qu'elles ont inauguré par la guerre contre le Danemark.

» Le résultat le plus immédiat de leur œuvre, c'est que toutes les puissances doivent se tenir préparées à la guerre.

» La sécurité en Europe est perdue depuis les signatures données à la Conférence de Vienne. Il n'y a plus de confiance entre les puissances. »

On a beaucoup remarqué, à Copenhague et à Vienne, le retard éprouvé dans la transmission des dépêches des plénipotentiaires danois. On ne s'explique pas ces entraves, aucun dérangement n'ayant été signalé sur la ligne télégraphique.

C'est le 28, au soir, qu'est arrivée la dépêche télégraphique apportant les exigences des cabinets de Berlin et de Vienne. Le conseil des ministres danois a été immédiatement réuni sous la présidence du roi Christian, et, à minuit, la réponse a été expédiée.

Le roi Christian est très-abattu par suite de la dureté des conditions qui lui sont imposées.

Le prince Frédéric de Hesse avait renoncé à ses droits héréditaires sur le duché de Lauenbourg pour ne pas porter atteinte à l'intégrité de la monarchie danoise.

Mais depuis que les Duchés sont enlevés au Danemark, il est devenu certain que ce prince

revendique expressément la souveraineté de celui de Lauenbourg.

La correspondance de l'*Indépendance belge* nous révèle l'état de trouble et de désarroi qui paralyse le gouvernement piémontais. Ne pouvant faire la guerre et satisfaire la révolution qu'il a appelée, il ne sait plus comment gouverner.

« J'ai eu occasion, dit le correspondant, de causer avec une personne qui arrive directement de Turin. L'indécision paraît régner au sein du conseil, ce qui n'a rien d'imprévu, la stagnation générale de la situation ne laissant à la politique du gouvernement italien aucune voie où elle puisse s'engager avec quelque espoir d'un résultat. On parle d'une modification ministérielle; mais, pour les mêmes raisons, on ne sait trop dans quel sens elle se produirait. Il est vraisemblable que, dans tous les cas, M. Visconti-Venosta, ministre des affaires étrangères, resterait à son poste. Le bruit court que le général La Marmora ne retournerait point prendre possession de son gouvernement de Naples et aurait dans le cabinet nouveau le portefeuille de la guerre. Toutefois, jusqu'à présent, l'honorable général n'a point accepté.

» La même incertitude, qui se remarque dans la direction des affaires, se reproduit pour la question de dissolution du Parlement, mesure dont on parle beaucoup sans s'y résoudre. Toutefois, il est probable que la force des choses entraînera le cabinet italien à faire appel à l'opinion publique et à demander dédicé à la politique, une di-

rection que les événements ne lui donnent pas. »

C'est encore à l'*Indépendance belge* que nous empruntons le tableau suivant de la situation politique à Naples. On n'accusera pas ce correspondant de sacrifier aux cléricaux et d'imaginer à plaisir le désordre dont il nous donne si bien l'idée. Il est bon que l'on sache que les révolutionnaires du Piémont n'ont encore réussi qu'à prouver leur incapacité et l'impossibilité de réaliser l'annexion :

« Je vous ai dit depuis longtemps, dit-il, qu'il s'agit de remplacer le tiers du conseil administratif; les partis se remuent déjà pour former leurs listes, chaque coterie a la sienne. La *Libertà italiana*, qui tâche d'organiser à Naples un tiers parti, et qui n'arrive guère qu'à arborer un arc-en-ciel bigarré de toutes les nuances de l'opposition, nous offre deux colonnes de noms rouges, blancs, tricolores à la queue les uns des autres. Je doute qu'elle réussisse dans cet essai de fusion. En réalité, dans Naples, il n'y a que deux partis, les conservateurs et les radicaux (je ne dis rien des bourbonniens qui s'abstiennent ou votent avec l'opposition quelle qu'elle soit, préférant la plus violente). Or, en ce moment, les conservateurs sont les plus faibles, leur parti se composant de ceux-là seuls qui demeurent aveuglément dévoués au cabinet. Les radicaux sont très-forts parce qu'ils se tiennent serrés, fortement organisés; grâce à l'heureuse activité de M. Ricciardi, ils ont réalisé dans leur camp cette fusion que rêve la *Libertà italiana* dans l'intérêt de sa propre cause. La gauche, en effet, se compose de tous les esprits avan-

PEUBLETON.

9

UNE PASSION FUNESTE

(Suite et fin.)

le manoir ne paraissait pas, et la vallée, se ressemblant de plus en plus, prenait cet aspect désolé qui lui a valu son nom, et que j'ai vainement essayé de peindre. Arrivé tout près du dolmen, le cavalier descendit de cheval une seconde fois, et, prenant l'enfant dans ses bras, il le posa à terre après s'être embrassé. La figure de Gaëtan était inondée de larmes.

— Cher papa, dit l'enfant encouragé par les baisers de son père, vous avez donc bien du chagrin? Vous êtes malade? Alors pourquoi ne pas retourner à nous?... Moi, j'ai peur d'être malade aussi, et vous si heureux de voir maman.

— Et c'est parce que tu ne la reverras plus, cher Gaëtan, que je sens mon cœur se fendre de pitié pour toi. Si tu savais!... Oh! vois-tu, il n'y a rien à combattre; je l'entends, cet homme qui se cache sous les pierres. Le misérable! et pour- tant il faut obéir, et tuer mon pauvre cher fils!

L'enfant était muet de terreur. Les traits du châtelain étaient si bouleversés, ses yeux avaient un regard si étrange, que Séný avait peine à reconnaître son père, et qu'il se croyait plutôt en la puissance d'un démon. Tandis que Gaëtan se penchait avec un redoublement de sanglots à l'ouverture du dolmen, Séný voulut essayer de fuir; mais ses petites jambes fléchissaient sous lui, et dès les premiers pas, il tomba sur une grosse pierre. Il n'eut pas la force de se relever, et lorsque son père revint vers lui, Séný était à genoux sur le chemin, joignant au dessus de sa tête ses mains suppliantes.

— Mon Dieu, papa, mon Dieu, que vous a fait votre petit garçon? Je veux bien rester sans vous dans la forêt! Je veux bien aller trouver les bûcherons! Mais ne me faites pas de mal, et ne me tuez pas comme ce méchant homme vous l'a dit!... Oh! si maman était ici avec nous! maman! maman bien-aimée!...

M. de Kaniblek avait pris son fils dans ses bras avec autant de tendresse et de compassion qu'il aurait pu en montrer la mère elle-même. Ces caresses réveillèrent encore une fois le courage du petit garçon, qui ne pouvait comprendre qu'on pût l'aimer ainsi, et songer, en même temps, à le faire

mourir.

— Il nous faut gravir cette colline, reprit Gaëtan en désignant de la main, sur la hauteur, une espèce de plate-forme cernée par des gouffres béants. Il sera très-difficile d'arriver là: car tu ne pourrais y monter seul, et j'ai besoin de mes mains dans deux ou trois passages qu'on ne peut franchir qu'en s'appuyant à des saillies de rochers. Veux-tu te placer sur mon dos, et te retenir à mon cou, comme tu l'as fait tant de fois en jouant avec ta mère?

Avant de répondre, Séný promena dans toute la vallée un regard plein d'angoisse... Personne! — Il tourna alors vers le pâle visage de son père ses yeux tout mouillés; et de son accent le plus soumis et le plus tendre :

— Papa, je vais me mettre sur votre dos: prenez garde de ne pas me laisser tomber, au moins, car j'ai bien peur!

Le père se courba, et l'enfant lui passa les bras autour du cou en lui répétant d'une voix caressante :

— J'obéis, papa! je vous aime, voyez-vous!... mais j'ai bien peur, bien peur.

Et ils commencèrent à gravir la montagne, où, par endroits, les escarpements semblaient défier l'au-

dace et le pied du chevrier. Ils n'arrivèrent qu'après des difficultés très-grandes au petit plateau suspendu sur les abîmes.

— Etes-vous content? dit Séný en couvrant de baisers les cheveux et les joues du châtelain. N'est-ce pas que vous ne me ferez pas de mal?

— Pauvre Eléonore! pauvre mère! répéta plusieurs fois M. de Kaniblek en parcourant la plate-forme d'un pas rapide.

Séný, à demi couché sur un gazon rougeâtre, éprouvait avec anxiété tous les mouvements de son père. Celui-ci se penchait de temps en temps pour s'assurer de la profondeur du précipice, et son regard avertissait le malheureux enfant du sort qu'il lui préparait. Les pleurs silencieux de la victime se mêlaient aux gémissements de l'insensé.

— C'est trop souffrir, cria-t-il enfin; l'heure est sonnée. Pardonne-moi, mon fils, et avant de nous quitter, embrasse-moi une fois encore.

L'enfant s'était traîné à ses pieds en poussant des soupirs et demandant grâce.

— Hélas! hélas! répéta Gaëtan d'une voix déchirante, tu n'es pas le plus à plaindre de nous deux!

Séný se souvint alors de la croix que lui avait don-

cés, qu'ils soient emmanuelistes ou républicains, constitutionnels ou démocrates, unitaires ou fédéralistes, ferraristes ou mazziniens. Vous savez qu'il existe même une gauche parlementaire, composée d'hommes qui ont presque du bon sens (MM. Mordini, Crispi, etc.). Donc, M. Lazzaro, presque modéré, se rencontre déjà avec M. Nicotera, beaucoup plus vif, et avec MM. Morelli, La Cecilia, Gambuzzi, qui sont, me dit-on, les plus avancés, les capitaines. Grâce à cette fusion depuis longtemps opérée, la gauche est invincible, comme elle l'a prouvé dans l'élection récente de M. Cairoli.

» Donc les partis mitoyens, comme celui de la *Libertà italiana* et même de l'*Italia* qui, ces derniers temps, montra quelque velléité d'opposition, doivent se résigner ou voter avec les conservateurs ou à s'engloutir dans la gauche. S'ils prétent à celle-ci leurs forces, ils n'y gagneront rien; la gauche n'ayant pas besoin d'eux pour réussir, elle acceptera leurs voix sans patronner leurs hommes. L'unique moyen de résister à cette coalition puissante serait une fusion de toutes les nuances du parti conservateur. Mais on n'y arrivera jamais, parce que le pouvoir est raide comme un crin et parce qu'il fait, en ce moment, 52 degrés de chaleur; les conservateurs, c'est-à-dire les Napolitains aisés, sont à la campagne. Ils préfèrent les ombrages de Sorrente au conseil municipal.

» Quant au peuple, il se moque parfaitement de tout cela. Il n'est occupé ce matin qu'à fêter la Sainte-Anne. »

Correspondance particulière de l'ÉCHO SAUMUROIS.

Paris, 4 août 1864.

Dimanche et lundi derniers, l'Empereur a donné aux voltigeurs de la garde, à Vichy, une fête magnifique. Lundi, il a passé l'après-midi sur le Parc, au milieu des promeneurs, est venu au Pré-Catelan à huit heures et a voulu prendre part à la fête. Il a dansé un quadrille avec une jeune femme de la campagne, ayant pour vis-à-vis un sergent de voltigeurs. Inutile de dire que pendant toute la durée de ce quadrille ce n'étaient que cris et vivats, et l'Empereur s'est montré plein de gaieté et d'affabilité.

— Le vent souffle aux statues et aux monuments. M. Billault aura le sien à Nantes, un monument en bronze pour lequel un concours est ouvert; Greuze et Hippolyte Flandrin auront le leur; M. de Gasparin, l'agronome, et Reboul, le poète, en auront aussi. M^{me} de Sévigné, qui écrirait aujourd'hui une lettre bien étonnée à sa chère fille pour lui apprendre une nouvelle aussi imprévue, M^{me} de Sévigné sera récompensée par un monument de la réclame que sa plume alerte rédigeait innocemment pour Vichy, Vichy ne pourra qu'y gagner.

née sa mère, et la pressant sur ses lèvres :

— Maman, maman, venez vite!... O Jésus, Jésus, sauvez-moi!

M. de Kaniblek recula de quelques pas, posa la main sur ses yeux pour en essuyer les larmes; puis, avec un geste de désespéré, il se rapprocha de nouveau pour en finir. Malgré le délire de la fièvre, il demeura comme pétrifié du changement qui s'était fait en un instant sur le visage et dans l'attitude de son fils. La confiance brillait dans les yeux de Séný; il était debout, la tête penchée vers l'entrée de la vallée, et paraissait écouter un bruit lointain.

— Ah! c'est maman! maman vient! J'entends sa voix! J'entends le galop du cheval! cria le petit garçon en bondissant comme un jeune chevreau, et courant du côté par où son père et lui étaient arrivés sur le plateau de la colline. C'est maman! maman vient! Oh! merci, merci, mon Jésus!

Après un instant d'hésitation, Gaëtan voulut le poursuivre. Au lieu de prendre le circuit déjà parcouru par l'enfant, il pouvait abrégier en côtoyant l'abîme, il s'élança donc d'un rocher à l'autre, sur ce chemin périlleux, les yeux aveuglés par les pleurs. Séný s'était arrêté au premier pas de la descente: il déchirait ses petites mains en essayant de s'accro-

cher aux épines pour se glisser ensuite le long d'un rocher taillé à pic. Un cri terrible s'éleva derrière lui, et à ce cri se joignit un autre bruit plus terrible encore. L'enfant détourna la tête: M. de Kaniblek n'était plus sur la terrasse.

Séný, malgré ses efforts, n'avait pu réussir à s'éloigner. Il regarda le sang couler de ses mains, et revint découragé à la place où il avait tant supplié son père. Un sureau qui étendait ses branches au-dessus de l'abîme, venait d'être violemment arraché du bord par quelque forte secousse, et Séný le vit, à vingt pieds plus bas, arrêté dans sa chute par d'autres arbustes, et laissant tomber encore au fond du précipice des rameaux mutilés, les pierres et les mottes de gazon qui entouraient ses racines. Aucune plainte ne montait du fond du gouffre; mais on n'entendait pas non plus sur le chemin la voix de Mme de Kaniblek, ni le galop de son cheval. Ce silence, cette profonde solitude, achevèrent de briser le pauvre petit; puis il se coucha sur la terre, ferma les yeux, et perdit le sentiment de l'existence.

Il était là, depuis plus d'une heure, évanoui, et délivré, du moins, de ses cruelles angoisses, lorsque la châtelaine et son guide arrivèrent enfin dans la vallée. Le galop d'un cheval attira d'abord leur at-

Pour les articles non signés: P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le conflit qui s'était élevé entre le vice-roi d'Égypte et la compagnie de l'isthme de Suez vient d'être tranché par une sentence arbitrale rendue par l'Empereur, aux lumières et à la sagesse duquel les deux parties avaient soumis leur différend.

Le Souverain a décidé que le travail forcé des ouvriers égyptiens employés aux terrasse-

ments du canal serait à l'avenir arrêté. La compagnie remplacera, à sa convenance, les fellahs, par des machines et des travailleurs européens. Le gouvernement égyptien rentrera en possession d'une partie des terrains riverains du canal qui avaient été d'abord concédés par feu Saïd-Pacha à la compagnie, et celle-ci abandonnera les droits à percevoir sur le canal d'eau douce, en se chargeant néanmoins de l'achèvement de ce canal. Une compensation de 84 millions de francs, payables par annuités, dans un laps de temps de seize ans, devra être versée dans les caisses de la compagnie par le gouvernement égyptien. Sur cette somme, 40 millions seront comptés immédiatement après la livraison du canal d'eau douce.

— Le *Moniteur* insère un tableau de chiffres montrant le développement qu'ont déjà acquis au Mexique les importations et les exportations.

— La Banque d'Angleterre vient d'élever le taux de son escompte à 8 0/0.

— On écrit de Rome à l'*Ost-Deutsche-Post* que l'ex-roi François II doit quitter cette ville dans le courant de l'automne pour aller s'établir en Autriche.

— Nous empruntons les extraits suivants à des correspondances adressées de Paris au *Phare de la Loire*:

Les lettres de Vichy constatent la satisfaction réciproque que l'Empereur et le roi Léopold manifestent de leurs rapports quotidiens. Le bruit court que le roi des Belges doit se rendre à Londres vers le 20 août. Cette nouvelle, si elle se confirme, ne manquera pas de consolider chez beaucoup de personnes l'idée que le roi des Belges n'est pas allé à Vichy uniquement pour boire les eaux minérales.

A propos de Vichy, il paraît qu'il a reçu cette année la visite de 15,658 étrangers, soit 246 de plus que l'an dernier.

Aix, en Savoie, a aussi une grande vogue. On y remarque en ce moment la jeune princesse Marie-Pie de Savoie et trois maréchaux de France, MM. Forey, Canrobert et Randon.

MM. Walewski et Rouher parcourent la Suisse.

D'après mes informations de Turin, Garibaldi, dont les souffrances seraient devenues plus vives depuis les bains d'Ischia, aurait prié le docteur Néalon, en ce moment au Pouliguen, de venir lui faire une visite à Caprera.

M. Joly, le savant toulousain à qui des discussions récentes sur la génération spontanée ont donné une célébrité européenne, vient de communiquer à l'Académie de Toulouse le résultat de quelques expériences qu'il a faites sur la garance, laquelle, introduite dans la nourriture d'une nourrice, donne à son lait une couleur purpurine et même colore en

rouge les dents et les os des jeunes nourrissons. C'est peut-être pour avoir mangé de la garance que certains oiseaux, entr'autres les perdrix, ont les pattes rouges.

Chronique Locale.

Les assises s'ouvriront à Angers le 8 août, sous la présidence de M. Monden-Gennevray. Voici les noms de MM. les jurés, appartenant à notre arrondissement, qui siégeront pendant cette session:

— MM.

Lelièvre, Pierre-Henri, propriétaire à Genes; Lehou fils, Prosper, propriétaire à Louresse-Rochemenier.

Rousseau, Auguste, adjoint au Maire, à Mérieux; Leroux, Urbain, propriétaire à Saumur.

Lehoux, Eugène-Lucien-Raymond, propriétaire à Allonnes.

Danton, Eusèbe, marchand épicier à Doné; Perreau-Bazille, Armand, propriétaire à Distré.

Hallot, Joseph, propriétaire à Saumur; Moreau, Florent, propriétaire à Allonnes.

Demarets, Ézéchiél, maire de Bagneux; Cosnard, Émile, notaire à Montsoreau.

VILLE DE SAUMUR.

Nous, Maire de la ville de Saumur, officier de la Légion d'Honneur, député au Corps-Législatif;

Vu notre arrêté du 4 juillet dernier, relatif à la fête du 15 août;

Vu notamment l'art. 3 dudit arrêté, portant que des courses nautiques auront lieu sur la Loire, ledit jour, dans un espace compris entre le pont Cessart et le port St-Michel;

Attendu qu'il est utile de prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter des accidents et pour laisser libre le lit de la Loire dans toute l'étendue de l'espace qui doit être le théâtre des courses nautiques, ainsi que la cale du quai de Limoges;

Après nous être entendu avec l'administration de Ponts-et-Chaussées, chargée du service de la Loire;

ARRÊTONS:

Art. 1^{er}. — La rive gauche de la Loire devra être libre de toute embarcation étrangère à la course nautique, depuis la rue du Palais-de-Justice jusqu'au pont Cessart, le lundi 15 août, depuis 6 heures du matin jusqu'au moment où les courses seront terminées.

Art. 2. — La cale du quai de Limoges devra, aux jour et heure ci-dessus fixés, être libre, de dépôts de toutes sortes, depuis l'escalier situé vis-à-vis la rue de la Tonnelle jusqu'au chemin de ballage en amont du pont Cessart.

Art. 3. — Il est expressément interdit à toute embarcation étrangère à la Société nautique, de sillonner le lit de la Loire dans toute

Il fallut bien céder à tant de courage; et cependant, le moyen de chercher avec la même liberté lorsqu'on a près de soi un cœur de mère, un cœur qui va peut-être cesser de battre devant une affreuse découverte! — Le vieillard osait à peine interroger les pierres du dolmen, soulever les branches des buissons, jeter sur les eaux troublées du torrent un regard furtif.

— Au moins, dit-il, laissez-moi visiter tout le plateau que vous voyez entre des crêtes de rochers. J'ai idée que j'y trouverai quelque indice; mais c'est si haut, et le chemin si rude!

— Partons! partons, répondit la châtelaine, le visage glacé et la poitrine haletante.

Rogard connaissait un chemin moins âpre que le sentier suivi ou plutôt escaladé par M. de Kaniblek. Nos voyageurs atteignirent le sommet de la colline et là, la pauvre mère, l'heureuse mère, devrais-je dire, retrouva son fils, toujours évanoui, mais respirant encore et s'agit. Les baisers, les caresses, les larmes, le ranimèrent un instant.

— Maman, dit-il en ouvrant les yeux pour les fermer aussitôt, chère maman, papa voulait me faire mourir. Oh! que j'ai eu peur!... Ne me quittez pas et cachez-moi bien.

l'étendue de l'espace ci-dessus indiqué, pendant toute la durée des courses.

Art. 4. — Deux agents de police se tiendront chacun dans un bateau, mis à leur disposition sur la Loire, par les soins de la Société nautique, l'un en amont, l'autre en aval du lieu où doivent avoir lieu les courses, pour veiller à l'exécution des dispositions spécifiées à l'article 3.

Art. 5. — M. le Commissaire de police assurera les dispositions du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 25 juillet 1864.

Le Maire, LOUVET.

Vu et approuvé: Saumur, le 25 juillet 1864.

Le Sous-Préfet,

V^e O'NEIL DE TYRONNE.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur rappelle à ses administrés les dispositions de l'article 15, titre 5, du règlement général de police, qui prescrit aux habitants d'arroser le pavé devant leurs maisons, cours, jardins, ateliers et autres établissements, chaque jour, le matin à 9 h. et le soir à 5 h., tant que dureront les chaleurs.

L'exécution de cette disposition est confiée à la vigilance de MM. les commissaires et agents de police.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 16 mai 1864.

Le Maire de Saumur,

CHEDEAU, adjoint.

Société industrielle d'Angers et de Maine-et-Loire.

CONCOURS POUR LE SOUFRAGE DE LA VIGNE.

Programme.

La Société industrielle ayant décidé, dans sa séance générale du 7 mai 1863, que des primes en argent seraient accordées aux vigneron qui se seraient fait le plus remarquer dans le soufrage de la vigne; et que pour consacrer le souvenir de l'immense service rendu par M. le comte de la Vergne, venu nous initier à la pratique de ce moyen curatif, le seul dont l'efficacité soit reconnue jusqu'à ce jour, ces récompenses seraient appelées *primes de la Vergne*.

Chacun ayant eu hâte à cette époque de mettre en pratique les intéressantes leçons données par l'éminent viticulteur, il ne fut pas possible de réunir le Comité de viticulture en temps opportun pour arrêter les bases de ce concours qui fut ainsi forcément ajourné.

En conséquence, le comité de viticulture et oenologie de la Société industrielle, bien pénétré de l'esprit de la délibération précitée et voulant la mettre à exécution;

Après avoir pris communication d'une lettre de M. le comte de la Vergne, en date du 16

avril dernier, par laquelle il revendique l'honneur de fournir lui-même le montant des primes qui doivent porter son nom et met immédiatement dans ce but une somme de 355 fr. à la disposition de la Société industrielle;

Arrête les bases de ce concours ainsi qu'il suit:

Art. 1. Un concours pour le soufrage de la vigne pendant l'été de 1864, est ouvert en faveur des vigneron qui se seront fait le plus remarquer dans ce travail, par le soin et le succès avec lesquels ils l'auront accompli.

Il sera tenu compte dans l'appréciation du travail des concurrents, non-seulement de sa perfection, mais encore de l'économie du temps et de la matière employée.

Art. 2. Chaque concurrent devra avoir opéré au moins sur un tiers d'hectare de vigne, et, à mérite égal, il sera tenu bon compte de la plus grande quantité de vignes sauvées.

Art. 3. Le concours sera clos le 15 septembre prochain, et les vigneron qui voudront y prendre part, devront produire avant cette époque, des certificats des propriétaires chez lesquels ils auront pratiqué le soufrage. Ces certificats devront constater la quantité de vignes opérées, le nombre de soufrages pratiqués, le temps qu'il y aura été consacré et la quantité de soufre employée. Ils doivent aussi indiquer les appareils dont ils se sont servis.

Ces certificats devront être attestés et légalisés par le maire de la commune.

Art. 4. Le Comité se constituera en jury de ce concours, aussitôt qu'il lui sera possible, afin que les *primes de la Vergne* puissent être distribuées dans la séance générale de la Société industrielle du mois de décembre.

Elles sont ainsi réparties:

3	primes de 25 francs.
4	id. de 20 id.
6	id. de 15 id.
11	id. de 10 id.

Art. 5. Les vigneron concurrents, ou MM. les Maires des communes auxquelles ils appartiennent, sont invités à faire parvenir les certificats ci-dessus mentionnés, avant le 20 septembre prochain, au secrétariat de la Société industrielle, hôtel de la Préfecture.

Art. 6. Des commissaires seront délégués pour examiner sur les lieux le mérite relatif des travaux des concurrents.

Art. 7. Le présent programme sera soumis à la Société industrielle, à l'approbation de M. le Maire de la ville d'Angers et à celle de M. le Préfet de Maine-et-Loire.

On lit dans le *Journal de Tours*:

Mardi, un peloton de carabiniers faisait l'exercice au Menneton, lorsqu'il a été requis de se mettre à la poursuite d'un chien enragé qui se dirigeait sur la ville. Les carabiniers firent feu sur l'animal, mais inutilement; l'un d'eux se lança alors à sa poursuite, et parvint à lui passer habilement son sabre au travers du corps.

Grâce au sang-froid déployé par ce brave cavalier, un grand nombre de malheurs ont été évités.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Les correspondances de Copenhague sont unanimes à annoncer qu'une très-grande fermentation règne dans cette capitale.

Le folksting a adopté, dans sa séance du 3, une proposition faite par 36 membres, parmi lesquels on remarque MM. Hall et Bille, et déclarant qu'il ne faut pas tirer du silence imposé au rigraad au sujet de la communication des négociations engagées la conséquence que le folksting approuve la conduite suivie dans cette affaire par le gouvernement.

Londres, 5 août. — Le *Morning Post* dit que les derniers événements n'ont pas rétabli la confiance publique, et que l'Angleterre ne peut pas se trouver satisfaite du démembrement du Danemark qui termine la guerre.

L'équilibre européen, dit le *Post*, a été dérangé par la cession des Duchés; et nous ne pouvons considérer qu'avec crainte les moyens par lesquels il peut être rétabli. Une intervention de l'Angleterre dans le nord de l'Europe peut être seulement ajournée.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

VILLE DE SAUMUR.

BUREAU DE BIENFAISANCE.

ADJUDICATION des fournitures en pain à livrer au Bureau de Bienfaisance de Saumur, pendant l'année 1865.

Le mercredi 24 août 1864, à une heure de l'après-midi, en l'Hôtel-de-Ville de Saumur, il sera procédé à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des fournitures en pain à livrer au Bureau de Bienfaisance, pendant l'année 1865.

Le cahier des charges réglant le mode et les diverses conditions de l'adjudication, est déposé au Secrétariat de la Mairie, où il sera communiqué aux personnes qui voudront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 11 heures à 3 heures.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 26 juillet 1864.

Le Maire, Député au Corps Législatif,
LOUVET.

MODELE DE SOUMISSION.

Je soussigné (*Noms, prénoms, profession*), demeurant à _____, faisant élection de domicile à Saumur au Bureau de Bienfaisance, m'engage à fournir à cet établissement, pour

les besoins du service, pendant l'année 1865, aux époques qui me seront indiquées, tout le pain, en quelque quantité et en quelque qualité que ce soit, dont l'administration me fera la demande, au prix de (*indiquer le prix en toutes lettres*) le kilogramme de pain de 3^e qualité.

Je déclare en outre, si je suis adjudicataire, me soumettre à toutes les conditions du cahier des charges dont j'ai pris connaissance.

Saumur, le _____

(Signature.)

NOTA. — Cette soumission doit être écrite sur papier timbré de 50 centimes et mise sous enveloppe cachetée.

VILLE DE SAUMUR.

BUREAU DE BIENFAISANCE.

ADJUDICATION des fournitures en viande à livrer au Bureau de Bienfaisance de Saumur, pendant l'année 1865.

Le mercredi 24 août 1864, à une heure de l'après-midi, en l'Hôtel-de-Ville de Saumur, il sera procédé à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des fournitures en viande à livrer au Bureau de Bienfaisance, pendant l'année 1865.

Le cahier des charges réglant le mode et les diverses conditions de l'adjudication, est déposé au Secrétariat de la Mairie, où il sera communiqué aux personnes qui voudront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 11 heures à 3 heures.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 26 juillet 1864.

Le Maire, Député au Corps-Législatif,
LOUVET.

MODELE DE SOUMISSION.

Je soussigné (*Noms, prénoms, profession*), demeurant à _____, faisant élection de domicile à Saumur au Bureau de Bienfaisance, m'engage à fournir à cet établissement, pour les besoins du service, pendant l'année 1865, aux époques qui me seront indiquées, toute la viande de première qualité dont l'administration me fera la demande, au prix de (*indiquer le prix en toutes lettres*) le kilogramme de bœuf, avec cette explication que le prix du kilogramme de veau et mouton par moi fourni, me sera payé au même prix, augmenté de vingt pour cent.

Je déclare en outre, si je suis adjudicataire, me soumettre à toutes les conditions du cahier des charges dont j'ai pris connaissance.

Saumur, le _____

(Signature.)

NOTA. — Cette soumission doit être écrite sur papier timbré de 50 centimes et mise sous enveloppe cachetée.

P. GODET, propriétaire-gérant

Eléonore pressait le doux fardeau sur son cœur, et, bien qu'à demi morte de fatigue, elle refusa de le donner au vieillard. La révélation qu'elle venait d'entendre lui donnait des ailes; elle se figurait son mari caché derrière les buissons ou les rochers, et se disposant à la poursuivre pour lui arracher son trésor. La pauvre femme ne se crut en sûreté que dans la cabane de Rogard, où il lui fallut rester plusieurs jours, la santé de l'enfant ne permettant pas d'abord de le transporter plus loin. Une maladie grave se déclara. Ce fut au moins trois semaines après l'événement, que Seny put raconter, avec quelques détails, la scène du Vallon-de l'Enfer.

Rogard n'avait pas attendu ce récit pour être bien persuadé de la mort de M. de Kaniblek. Tandis que la mère, tout entière à son enfant, ne songeait qu'à fuir au plus vite, il s'était approché du précipice; il avait vu le sureau déraciné, et, sur les arbustes qui le retenaient suspendu, de la terre fraîchement remuée et encore humide. Cet indice, joint à la présence de Seny sur le bord du gouffre, ne pouvait laisser aucun doute. — Eléonore pleura son mari; car, si une passion dégradante avait rendu celui-ci peu digne de regrets, la veuve n'en conservait pas moins la mémoire de ses jeunes espérances, et elle

se demandait ce qu'aurait pu être Gaëtan s'il eût résisté, dès l'origine, à des penchants désastreux. Le manoir de Kaniblek ne rappelait à la châtelaine que de lugubres souvenirs: il fut abandonné, et tomba en ruine.

Quant à Seny, la suite de son histoire peut se résumer en quelques mots. Il devint le favori de son oncle qui, dès qu'il eut appris la fin tragique de M. de Kaniblek, accourut auprès de la veuve, et lui proposa de revenir avec lui à Hannebont. L'amitié fraternelle s'efforça d'adoucir les conséquences d'un mariage imprudent, et elle y parvint en partie, grâce au puissant secours que lui offrit la piété filiale. Le nom de Kaniblek, avili dans la personne de Gaëtan, retrouva son éclat par les vertus et la noble intelligence du dernier descendant de la famille. Seny ne se maria point, mais les villes d'Hannebont et de Vannes, qui le comptent au nombre de leurs bienfaiteurs, l'ont vu, durant près d'un demi-siècle, entourer de soins paternels une multitude d'enfants pauvres qu'il réunissait autour de lui, et qu'il aidait de sa bourse et de ses conseils. Il avait fondé pour eux une sorte de maison de refuge où il admettait de préférence les infortunés dont les pères s'adonnaient, comme l'avait fait le sien, à toutes les

hontes et à tous les périls d'une passion funeste.

Une dernière observation avant de finir. Après avoir consacré de nombreuses pages aux malheurs occasionnés par l'intempérance dans les classes populaires, j'ai cru qu'un nouvel exemple, choisi plus haut, ne serait pas sans utilité. Les désordres que j'ai voulu flétrir n'affligent pas seulement des familles de paysans et d'ouvriers; et, dans n'importe laquelle de nos villes, il suffit de jeter les yeux autour de soi pour s'en convaincre. Un vice aussi dégradant se montre plus rarement sans doute dans un milieu où des habitudes élégantes et une éducation soignée peuvent lui servir de préservatifs; toutefois, du moment qu'il existe chez quelques individus, et que personne n'ignore ses conséquences douloureuses, comment ne pas s'étonner de la facilité avec laquelle un homme dissipé, et n'offrant aucune garantie morale, trouve souvent à s'établir? J'ai vu des parents prendre des renseignements scrupuleux sur l'ancienneté de la famille, la position de fortune, et ne s'informer de la conduite qu'avec une telle légèreté, qu'on pouvait, sans rien changer à leur décision, se dispenser de répondre sur ce dernier point. De lamentables drames, dont plusieurs se sont déroulés devant les tribunaux, attestent l'imprudence de pa-

reils mariages.

Quant aux maladies de l'intelligence provoquées par des excès de table, j'ai dit que M. le docteur Bayle les comptait pour un tiers dans le nombre des fous visités par lui. A Dublin, ce n'est plus seulement le tiers des aliénés, mais la moitié, qui le sont par suite d'ivrognerie. A Saint-Petersbourg, le mal était plus grand encore, il y a quelques années, puisque sur neuf cent soixante-six aliénés du grand hospice, huit cent trente-sept avaient aussi perdu la raison par des habitudes d'ivresse. On peut consulter le mémoire du docteur Marc sur le caractère effrayant que prend, par fois, la démence chez ces malheureux. L'un d'eux, comme M. de Kaniblek, était poursuivi par l'idée qu'il devait tuer son enfant, et une nuit (il le racontait lui-même avec des sanglots à ses juges), il prit la hache en pleurant, et trancha la tête de son fils, d'ai reculé devant le dénouement lugubre et les tristes détails de cette histoire. Je ne le regretterai point, si j'en ai assez dit pour donner à réfléchir, aussi bien au jeune homme prêt à se laisser entraîner sur une pente fatale, qu'à la mère portée trop à l'indulgence sous le rapport de la moralité lorsqu'il s'agit de l'avenir de sa fille.

HIPPOLYTE VIOLEAU.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M^r BODIN, avoué à Saumur.

Extrait de demande en séparation de biens.

Par exploit du ministère de Guérin, huissier à Saumur, en date du quatre août mil huit cent soixante-quatre, enregistré.

La dame Alexandrine Boutreux, sans profession, épouse de M. Médard Besnier, propriétaire, demeurant à Saumur, a formé sa demande en séparation de biens contre son dit mari;

Et M^r Bodin, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant, a été constitué pour la demanderesse, sur ladite assignation.

Pour extrait certifié sincère et véritable, par moi avoué soussigné.

Saumur, le cinq août mil huit cent soixante-quatre.

R. BODIN.

Etude de M^r ROUX, avoué à Tours, rue Chaude, n^o 41.

A VENDRE

Par suite de dissolution et de liquidation de société

EN UN SEUL LOT

A l'audience des criées du tribunal civil de Tours du 27 août 1864, heure de midi,

UNE USINE

pour la fabrication et l'épuration des huiles de colza.

Cette usine, située au Sanitas, commune de Tours, près l'avenue de Grammont et le chemin de fer de Nantes, se compose d'une grande et belle maison d'habitation, de quatre corps de bâtiments affectés à l'exploitation de l'usine, surmontés d'une grande cheminée en briques, le tout de construction récente, et d'un matériel entièrement neuf et en parfait état; cours, jardins d'une contenance de 43 ares 16 centiares.

Son installation première revient à plus de 100.000 francs.

Mise à prix fixée à 50.000 francs.

S'adresser pour les renseignements à Tours :

1^o A M^r Roux, avoué poursuivant, dépositaire d'une copie du cahier des charges et des titres de propriété;

2^o A M. PLUMÉREAU, liquidateur.

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^r CLOUARD, notaire, Le dimanche 28 août 1864, à midi,

UN MORCEAU DE PRÉ et TERRE, au canton de Moulinier, commune de Saint-Lambert-des-Lévées, contenant 81 ares et joignant MM. Bour-nillet, Pepin et des chemins;

UN MORCEAU DE VIGNE, de 16 ares 50 centiares, au canton de la Casse, commune de Distré, joignant la grande route.

S'adresser audit M^r CLOUARD.

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

1^o Un JARDIN et une MAISON, situés à Beaulieu, commune de Dampierre, joignant la route de Limoges, M. Briffault et la grande montée de Beaulieu;

2^o Huit ares 75 centiares de vigne, entre les deux voies, commune de Dampierre, joignant M. de Tigne, chemin entre, MM. Guerin, Gilbert et Derouineau.

S'adresser audit M^r CLOUARD.

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

Un clos de vigne, situé à la Touche, commune de Distré, contenant 2 hectares 56 ares, joignant MM. Fournier et Considérant et des chemins.

Chambre d'habitation, pressoir et ses ustensiles, cave; 250 pieds d'arbres fruitiers.

S'adresser, pour visiter le clos de vigne et pour traiter, à M. René GASNAULT, rue de Bordeaux, ou à M^r CLOUARD, notaire. (317)

Etude de M^r TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UN

TRÈS-BEAU JARDIN

De 50 ares, bien planté d'arbres fruitiers en plein rapport, sis au Carrefour, commune de Saint-Lambert, à 2 kilomètres de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M^r TOUCHALEAUME, notaire. (295)

Etude de M^r BOURDIN, notaire à St-Loup (Deux-Sèvres).

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ

en gros ou par corps de ferme,

Les BELLES PROPRIÉTÉS de CHAUSSERAIS et de LA FONTENILLE, sises communes de Chiché et Faye-l'Abbesse, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres), à 8 kilomètres du chemin de fer en construction d'Angers à Niort, contenant mille huit hectares se tenant. Pays boisé et giboyeux.

S'adresser, pour visiter les lieux, au Garde, à Chausserais; et pour traiter à M. BERNARD, à St-Loup, ou à M^r BOURDIN, notaire. (330)

TROIS MAISONS

Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

A VENDRE

BELLE JUMENT, baie, âgée de neuf ans, ayant une vitesse exceptionnelle.

S'adresser à M. Louis CORDIER, marchand de chevaux à Ambillou, canton de Gennes (Maine-et-Loire).

A VENDRE

Une BELLE CUVE EN CHÊNE, bien ferrée, à tirer 50 poinçons de vin rouge.

S'adresser, pour la voir, chez M^{me} DELANDES DE BAGNEUX, et, pour traiter, à M. LETEUILLE, menuisier, rue Brault, à Saumur. (314)

A LOUER PRÉSENTEMENT

OU A VENDRE

MAISON BOURGEOISE,

Avec Jardin, Bassin et Pièce d'eau, Place du Chemin-de-Fer.

S'adresser à M. BARRABANT.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON

Située à Saumur, place du Petit-Thouars, n^{os} 4 et 6, occupée par M^{mes} Godbillon.

Trois grandes salles, formant bâtiment séparé, peuvent servir de magasins; cour et jardin.

S'adresser à M^{mes} GODBILLON, ou à M^r CLOUARD, notaire. (548)

MAISON A LOUER

Pour la St-Jean 1865,

Située place de la Bilange, occupée par M. Tirot.

S'adresser à M. ANDRÉ, au Pont-Fouchard. (519)

Construction de Machines

A VAPEUR, FIXES ET LOCOMOBILES.

Plusieurs brevets d'invention.

Machines agricoles, moulins, transmissions de machines, pièces détachées de tour, forges et ajustages, outils mécaniques.

H. GAULTIER,

MÉCANICIEN,

Boulevard de Laval, Angers,

Représenté par son frère, A. GAULTIER-BRIÈRE, Grand'Rue, n^o 9, Saumur.

DEMANDE.

Une Compagnie d'assurances à primes fixes, contre l'incendie et la grêle, demande un représentant pour l'arrondissement de Saumur.

— Appointements et fortes remises.

S'adresser à M. GARNIER, inspecteur, à l'hôtel de Londres, à Saumur. (556)

ON DEMANDE, pour une étude de notaire de chef-lieu d'arrondissement, un SECOND CLERC ayant au moins un an de stage et une bonne écriture.

S'adresser au bureau du journal.

Changement de domicile.

M. REVEAU, agent de change à Saumur, a transféré son domicile rue du Petit-Mail, n^o 5, en face du magasin de la pompe à incendie.

AVIS.

On demande un emploi de régisseur.

Les meilleurs certificats seront produits, et dans la gestion, il sera apporté l'expérience de quinze années de stage dans le notariat.

S'adresser au bureau du journal.

Maladie de la Vigne

Guérison certaine.

Une seule opération suffit.

Saufrage inutile.

Attestations nombreuses de ces faits.

S'adresser à M. POIRIER, rue Royale, 78, Tours.

Brochure en vente chez GUILLAND-VERGER, éditeur.

Brevet d'invention.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE D'ANGERS.

REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS.

Offices — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an. 5 fr. | Six mois. 2 fr. 75 c.

On reçoit les timbres-poste en paiement.

On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

Guérison infaillible de la Maladie de la Vigne.

SOUFRE SUBLIMÉ, GARANTI PUR.

Chez M. PIE, droguiste à Saumur.

LA VILLE DE SAUMUR,

Son Budget,

SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,

Par le D^r BINEAU,

Membre du Conseil municipal.

PRIX : 1 FRANC.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

LECTEURS DE M. RENAN

Lisez le Procès de JÉSUS par M. DUPIN

Procureur général à la Cour de cassation,

Un Volume grand in-32 de 320 pages.

NOUVELLE ÉDITION

AUGMENTÉE D'UN TROISIÈME OPUSCULE DE 72 PAGES.

Papier ordinaire, 2 fr. et 2 fr. 50 c. franco. — Velin, 3 fr. et 3 fr. 50 c. franco.

Chez tous les Libraires de France et de l'Étranger

ET CHEZ L'ÉDITEUR,

4, RUE DES POITEVINS, FAUBOURG SAINT-GERMAIN, PARIS.

Envoyer Mandats ou Timbres-Poste.

Un Prospectus est expédié sans frais aux personnes qui en font la demande franco.

Nous tenons de bonne source que l'Exemplaire du **Procès de Jésus**, remis par l'auteur à N. S. P. LE PAPE PIE IX, reste constamment déposé sur le bureau de Sa Sainteté.

Cet ouvrage, qui a obtenu les suffrages du Clergé, notamment des Cardinaux, Archevêques et Evêques de Bourges, Nevers, Paris, etc., a sa place marquée dans toutes les bonnes Bibliothèques.

Il a été publié en espagnol et en anglais, et doit être prochainement reproduit en italien.

Il se vend aussi à Saumur, chez M. Paul GODET, imprimeur-libraire, M. JAVAUD et M^{me} ASSAILLY, libraires.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 4 AOUT.			BOURSE DU 5 AOUT.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.
3 pour cent 1862.	66 10	»	»	66 20	»	10
4 1/2 pour cent 1852.	94 60	»	»	94 60	»	»
Obligations du Trésor.	438 75	»	»	436 25	»	2 50
Banque de France.	3395	»	»	3400	»	5
Crédit Foncier (estamp.).	1230	»	»	1230	»	»
Crédit Foncier, nouveau.	1220	»	»	1220	»	»
Crédit Agricole.	737 50	2 50	»	737 50	»	»
Crédit industriel.	740	»	2 50	760	»	20
Crédit Mobilier.	1008 75	5	»	998 75	»	10
Comptoir d'esc. de Paris.	1020	7 50	»	992 50	ex	»
Orléans (estampillé).	882 50	1 25	»	881 25	»	1 25
Orléans, nouveau.	785	5	»	780	»	5
Nord (actions anciennes).	980	»	»	980	»	»
Est.	487 50	2 50	»	487 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	907 50	»	2 50	900	»	7 50
Lyon nouveau.	907 50	»	2 50	907 50	»	»
Midi.	640	»	2 50	640	»	»
Ouest.	515	»	»	515	»	»
C ^e Parisienne du Gaz.	1645	»	»	1645	»	»
Canal de Suez.	470	»	»	486 25	16 25	»
Transatlantiques.	557 50	»	5	560	»	2 50
Emprunt italien 5 0/0.	68 10	»	10	68 10	»	»
Autrichiens.	422 50	»	3 75	415	»	7 50
Sud-Autrich.-Lombards.	532 50	»	1 25	535	»	2 50
Victor-Emmanuel.	347 50	»	»	347 50	»	»
Russes.	»	»	»	»	»	»
Romains.	336 25	»	3 75	336 25	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	615	2 50	»	612 50	»	2 50
Saragosse.	515	»	2 50	510	»	5
Séville-Xérés-Séville.	446 25	»	1 25	446 25	»	»
Portugais.	295	»	7 50	300	»	2 50
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	301 25	»	»	302 50	»	»
Orléans.	292 50	»	»	291 25	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	302 50	»	»	290	»	»
Ouest.	287 50	»	»	286 25	»	»
Midi.	285	»	»	283 75	»	»
Est.	286 25	»	»	287 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné.